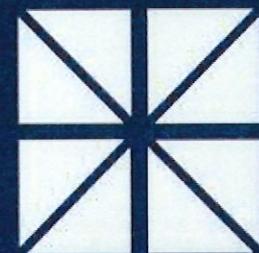


# CHÂTEAU LA ROCHE-GUYON

## HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



### E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-38 du 5 décembre 2025

Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2026 pour la section Fonctionnement.

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 27 novembre 2025.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Joëlle Valençhon

Représentants de l'Etat : DRAC : Aurélie Lesous

Préfecture du Val d'Oise : Hélène Girardot, Secrétaire Générale

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Raphaël Bujidos, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Edwina Etore-Manika, Thomas Vatel  
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 17

Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Fabienne Tsin Ying Fing, Agent comptable de l'Etablissement
- Emmanuel Morin, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE  
ARRIVÉE LE

12 DEC. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

CONSIDERANT,

Le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2026 soumis aux membres,

A la section d'exploitation

En dépenses

- Une masse salariale à hauteur de 1 358 327.41 €, en hausse de 5.38 % par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2025.
- Des dépenses de charges à caractère général à hauteur de 689 353.88 €, en baisse de 18.25 % par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2025.

En recettes

- Une prévision de recettes propres de 654 500 €, en hausse de 4.5 % par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2025.
- Des subventions d'exploitation en baisse de 6.33 % par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2025.
- Des subventions exceptionnelles estimées en cohérence avec la programmation culturelle.
- Une prévision de recettes de mécénat à hauteur de 35.000€.

Que le résultat prévisionnel est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2026 pour la section Fonctionnement.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 17

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José

